

Dossier de presse



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Orientations Budgétaires 2026

Vendredi 14 novembre 2025

SOMMAIRE

- ▶ **Orientations Budgétaires 2026** **3**
Stratégie financière de la collectivité

- ▶ **Présentation du rapport de développement durable 2024-2025 :** **10**
Une Région engagée pour un avenir durable

- ▶ **Rapport égalité femmes/hommes 2025** **12**
et plan égalité professionnelle 2026-2028



FINANCES

Orientations budgétaires

2026

La préparation de notre budget 2026 se déroule à nouveau dans un contexte national marqué par une profonde crise institutionnelle. Le poids de la dette publique de notre pays reste également au cœur des débats sur le projet de loi de finances de notre pays.

Malgré ce climat politique incertain, la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité revenir à une présentation du budget en décembre pour engager sa bonne exécution dès le début de l'année 2026. Les orientations budgétaires pour 2026 intègrent l'état initial du projet de loi de finances proposé par le gouvernement Lecornu II. L'évolution des débats et la loi de finances qui sera finalement adoptée pour notre pays seront suivis attentivement, car ils sont de nature à infléchir les propositions budgétaires régionales.

Le projet de loi de finances 2026, porté par le gouvernement Lecornu II, marque une forte continuité avec le budget Bayrou, en demandant une contribution significative des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics de l'Etat. 6,5 milliards d'euros sont prélevés auprès des territoires, soit 27 % de l'effort global de réduction des dépenses alors que les collectivités ne représentent que 5,9 % de la dette publique – et seulement 1,1 % pour les Régions.

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, cela représente un impact direct de 55 millions d'euros en 2026, (plus de 100 millions sur deux ans) mettant en péril sa capacité à investir et à agir au service des territoires.

Les Régions dénoncent notamment le remplacement d'une partie de la fraction de TVA qui leur est attribuée par une dotation figée, ainsi que l'écêtement pérenne de la part restante. Ces mesures affaiblissent durablement le dynamisme des recettes régionales et compromettent la soutenabilité budgétaire à moyen terme.

Ces propositions nouvelles du gouvernement contribuent également à dégrader fortement la prospective, ce qui pourrait amener dans l'avenir la Région, si cela était confirmé, à envisager des évolutions drastiques sur les dépenses régionales, y compris sur l'investissement.

Dans la perspective de la préparation du Budget Primitif pour 2026, la Région s'engage dans une gestion rigoureuse et responsable. La situation budgétaire saine de la collectivité permet – pour le moment – de ne pas répercuter dans l'ensemble des politiques publiques régionales l'intégralité des ponctions opérées par l'Etat sur les recettes régionales. Des économies en fonctionnement seront néanmoins mises en œuvre dès le vote du Budget Primitif.

Malgré les contraintes, la Région réaffirme ses priorités :

- **L'emploi et l'attractivité** : soutien aux entreprises, aux filières économiques et agricoles.
- **Les transitions écologiques et énergétiques** : développement des mobilités collectives et décarbonées.
- **La fraternité et l'équilibre territorial** : amélioration du bien-vivre dans tous les territoires.

Le budget 2026 intégrera également des engagements forts :

- ▶ Des crédits spécifiques sur la thématique sécurité – prévention en direction des lycées et de la lutte contre les addictions, et des modalités ajustées de nos politiques territoriales pour accompagner les communes dans leurs investissements en matière de sécurité.
- ▶ Le développement d'une démarche autour des fiertés régionales, qui trouvera des traductions dans des mesures nouvelles de valorisation et labellisation des atouts, productions et réussites de Bourgogne-Franche-Comté.
- ▶ La poursuite des démarches nécessaires à la mise en œuvre d'une mutuelle santé régionale.
- ▶ Le lancement d'une démarche nouvelle autour d'une logique de sécurité sociale alimentaire.
- ▶ La déclinaison dans les politiques publiques régionales des engagements autour de la simplification et d'une plus grande proximité dans la mise en œuvre des politiques régionales.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite que les efforts demandés aux collectivités soient mieux équilibrés et que l'État prenne pleinement en compte les réalités territoriales. Alors que des discussions sur la décentralisation sont en cours, il est essentiel d'ouvrir un dialogue responsable sur les conditions de financement des collectivités, leur autonomie fiscale et les moyens nécessaires pour répondre aux attentes des citoyens.

Stratégie financière

DE LA COLLECTIVITE

Les orientations budgétaires s'inscrivent à nouveau dans un contexte national marqué par une profonde crise institutionnelle. Le poids de la dette publique de notre pays reste également au cœur des débats sur le projet de loi de finances.

La trajectoire financière intègre l'état initial du projet de loi de finances proposé par le gouvernement Lecornu II. Il s'inscrit dans une forme de continuité, en maintenant une pression extrême sur les finances locales. En effet, alors que le gouvernement prévoit une trentaine de milliards d'effort pour 2026, dont 17 Md€ en dépenses et 14 Md€ en recettes, il envisage de mettre les collectivités locales à contribution à hauteur de 4,6 Md€.

Un contexte général de stabilisation économique

Selon ses dernières estimations publiées mardi 29 juillet, le Fonds monétaire international (FMI) table sur une croissance mondiale de 3 % en 2025 et de 3,1 % en 2026, soit une hausse respective de 0,2 point et de 0,1 point de pourcentage par rapport à ses prévisions d'avril.

Cette moyenne cache des disparités : si la zone euro est peu déstabilisée, les Etats-Unis et la Chine subissent de plein fouet les conséquences de la décision américaine de relever les droits de douane. Les pays en développement, plus sensibles aux fluctuations internationales, sont également en difficulté.

La situation reste également très hétérogène dans la zone euro : la BCE anticipe une croissance de 1,2 % sur l'ensemble de la zone euro, avec d'importantes disparités.

Les perspectives des finances publiques en France

La Banque de France anticipe une croissance à 0,7 % en 2025, en deçà de ses premières anticipations à 1,4% et inférieure aux 1,1 % enregistrés en 2024. Le FMI se montre, comme souvent, plus pessimiste, en anticipant une croissance à 0,6 % en 2025 et 1,0 % en 2026. La France reste dans la moyenne basse de l'Union Européenne, dont la croissance moyenne est attendue à 1,5 % en 2025 et 1,6 % en 2026, aux côtés de l'Allemagne ou de la Belgique.

L'instabilité politique qui a caractérisé 2024 a perturbé l'économie, en faisant planer une certaine inquiétude sur les marchés. Si le vote de la Loi de finances 2025 (le 14 février 2025) a permis un retour à une certaine stabilité, l'économie reste impactée. Les interrogations relatives au vote de la Loi de finances 2026, à l'impermanence des gouvernements ou encore à l'accroissement de la dette, alimentent ce climat d'incertitude.

La Banque de France anticipe néanmoins un rebond de l'activité économique en 2026-2027 : l'impact des droits de douane sur l'exportation serait partiellement compensé par une augmentation de la demande intérieure, elle-même découlant d'une baisse du taux de chômage.

L'impact de la loi de finances 2025

Les mesures de la loi de finances pour 2025 ont fortement réduit les marges de manœuvre des Régions. La contribution de ces dernières au redressement des finances publiques s'est élevée à 5,4 Mds €, soit l'effort le plus considérable en valeur et en proportion jamais demandé au secteur public local.

Cet effort se traduit par 5 mesures bien identifiées par la Cour des comptes :

- une hausse des cotisations des collectivités au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de la CNRACL (1,4 Md€) ;
- un gel de la fraction compensatoire de TVA versée aux collectivités (1,2 Md€) ;
- des baisses de crédits budgétaires de l'État versés aux collectivités (1,3 Md€) ;
- une réduction de certains prélèvements sur les recettes de l'État (« variables d'ajustement») en faveur des collectivités (0,5 Md€) ;
- un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités ou dispositif de lissage, dit « DILICO » (1 Md€).
- Les mesures de contribution de la Région au redressement des finances publiques a eu un impact sur le budget régional en générant un effet de ciseaux par la baisse des recettes et la hausse des dépenses qu'elles induisent.

Contribution de la Région en 2026

Le projet de loi de finances, tel que présenté dans sa version du 14 octobre, modifie à la marge la prospective initiale de réduction de recettes pour l'exercice 2026. La variation entre la projection du PLF 2026 présenté par le Gouvernement BAYROU en juillet et celle présentée par le Gouvernement LECORNU en octobre, est quasi-neutre, estimée à 55 M€ de pertes de recettes.

Au-delà de ces variations en « perte de recettes » ou « dépenses supplémentaires », le DILICO doit être reversé partiellement. Le niveau, initialement prévu à 3,5 M€, est légèrement supérieur après analyse du PLF 2026 « LECORNU ».

La préparation du budget régional pour 2026 intègre donc à ce stade les conséquences de ces mesures. Cela s'ajoute aux mesures pérennes déjà prises en 2025 comme la hausse des charges sociales. Les fondamentaux de l'équation budgétaire de 2026 sont donc du même ordre que pour l'exercice 2025 et se trouvent renforcés par la poursuite et l'amplification probables des mesures d'économies demandées aux administrations publiques locales depuis deux ans.

Impact du projet de loi de finances 2026 sur les exercices à suivre

En trajectoire, le PLF 2026 intervient, en modification par rapport à la prospective initiale, à 15 M€ en moyenne par an, avec une pression qui s'exerce progressivement. Les paramètres qui changent véritablement la prospective, à ce stade, relèvent de la fraction de TVA : une part est gelée définitivement (en devenant une dotation : rétablissement d'une « DGF »), l'autre est écrêtée (part CVAE).

Par ailleurs, le lissage du reversement du DILICO est étendu sur 5 ans (au lieu de 3) ; de fait, pour la période prospective, il est nécessaire d'ajuster la trajectoire en fonction. Il en résulte que la collectivité percevra moins de reversement de DILICO de 2027 à 2029, mais en percevra plus en 2030 (et en 2031 également, mais cet exercice se situe « hors prospective »).

En réalisant le solde de « pertes » supplémentaires et d'ajustement des « gains » du DILICO, la variation sur notre trajectoire des orientations budgétaires est d'un peu moins de 12 M€ par an.

La trajectoire financière pluriannuelle 2025-2030 de la Région BFC

Situation prévisionnelle 2025 : une situation financière qui demeure saine et préserve des ratios conformes à la stratégie financière

En 2025, les recettes s'établiraient à 1 618 M€, dont 1 464 M€ de fonctionnement et 146 M€ d'investissement. Leur volume est en hausse, en particulier sur la section de fonctionnement, notamment en raison de la mise en œuvre de l'assujettissement à la TVA dans le domaine des transports qui permet l'inscription à compter de 2025 de la totalité des recettes TER.

Le montant de la fraction compensatoire de TVA, qui représente près de 50 % des recettes de fonctionnement de la Région, a été gelé par le Gouvernement. Elle est estimée à 701,3 M€. Le montant des recettes issues de la taxe sur les cartes grises est en légère hausse (120,5 M€ en 2025 contre 117,7 M€ en 2024), ce qui compense la diminution du montant perçu au titre des taxes accises sur les produits énergétiques (291,4 M€ en 2025 contre 292,6 M€ en 2024).

Les dépenses sont estimées à 1 661 M€, en augmentation par rapport à 2024 (1 604 M€). Le montant des dépenses de fonctionnement est projeté à 1 173 M€, tandis que celui des dépenses d'investissement serait de 488 M€. Cette augmentation est multifactorielle.

Elle est dans un premier temps le fait d'augmentations « mécaniques, » telles que celles de la masse salariale ou parfois celui d'augmentations ponctuelles.

Dans le domaine des transports, l'assujettissement à la TVA des dépenses de mobilités en année pleine – sans impact pour le voyageur – conduit à avoir des montants en dépenses en hausse, contrebalancés pour un montant équivalant à cette hausse en recettes.

Le premier versement effectué au titre du DILICO sera également réalisé en 2025 (à hauteur de 12 M€).

Ces résultats permettent d'aboutir à des ratios conformes à la stratégie financière. Le taux d'épargne brute est estimé à 17,2 % en clôture d'exercice, avec un montant d'épargne brute qui augmente à hauteur de 252 M€ (241 M€ en 2024). Le montant de l'emprunt serait de 172 M€, ce qui porterait l'encours de la dette de la Région à 1 551 M€ et la capacité de désendettement à 6,1 ans. Ce ratio reste largement inférieur au seuil d'alerte de 9 ans.

L'évolution des recettes

Les projections de recettes régionales pour la trajectoire financière pluriannuelle sont à la fois réalistes et volontairement prudentes ; elles s'élaborent dans un contexte marqué par des incertitudes économiques persistantes et une pression accrue sur les finances publiques.

Les contraintes financières portent principalement sur le produit de la fraction de TVA gelé à nouveau en 2026 et réformé, alors qu'il s'agit de la première ressource régionale, ainsi que sur le prélèvement de DILICO, fonds de réserve ayant vocation à contribuer au redressement des comptes publics.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Un processus d'ajustement à la baisse des dépenses de fonctionnement a été entamé sur l'exercice 2025 et doit être poursuivi en 2026. Il s'agit de trouver un équilibre entre un contexte budgétaire de plus en plus contraint et le maintien d'un service public qualitatif.

La situation budgétaire saine de la Région permet de ne pas répercuter l'intégralité des pertes de recettes sur les politiques publiques. Cependant, des économies par rapport aux dépenses prévisionnelles seront proposées lors du vote du budget primitif.

L'évolution des dépenses d'investissement

La collectivité a approuvé en décembre 2023 son plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour mieux piloter son action et maîtriser sa trajectoire. Ce PPI de 2,343 Md€ pour la période 2024-2030 s'est voulu ambitieux et responsable.

Chaque année, le PPI fait l'objet d'actualisations pour tenir compte de l'évolution du contexte et des besoins identifiés. En mars 2025, le PPI a fait l'objet d'une première actualisation et a été contenu dans une enveloppe de 2,326 Md€.

Afin d'anticiper les conséquences d'une situation économique difficile la collectivité fait le choix de maîtriser l'augmentation de son volume d'investissement, en révisant notamment ses échéanciers de paiement (en crédits de paiement). L'enveloppe globale du PPI devra une nouvelle fois être révisée en 2026.

Ces prévisions sont réalisées dans un contexte marqué par l'instabilité gouvernementale et par un manque de visibilité quant au contenu définitif de la loi de finances et son impact sur les collectivités. C'est pourquoi un arbitrage complémentaire devra être effectué à l'occasion du budget supplémentaire et d'éventuelles décisions modificatives, lorsque la Région aura une meilleure appréhension de sa capacité de financement.

La trajectoire financière

L'intégration des mesures du projet de loi de finances à ces orientations budgétaires conduit à une dégradation sensible des indicateurs en trajectoire.

En fin de période, les taux d'épargne brute et nette sont anticipés en-deçà des ratios standards, fragilisant la capacité d'investissement de la collectivité.

S'agissant de la section de fonctionnement, des mesures correctives devront être mises en œuvre pour limiter ces impacts et conserver en 2026 des ratios conformes au cadre fixé par la stratégie de mandat.

S'agissant de la section d'investissement, une mesure de précaution similaire devra être prise par un gel de quelques opérations ou enveloppes non engagées. En effet, les crédits d'investissement restent quant à eux particulièrement élevés en 2026 comme en prospective, ce qui entraîne dans le contexte budgétaire actuel un recours croissant à l'emprunt d'équilibre.

C'est pourquoi, en complément, cette situation devra également être régulée à l'occasion d'une révision de la programmation pluriannuelle d'investissement à l'occasion de la première décision modificative pour l'exercice 2026.

La stratégie de la dette

La stratégie de dette est orientée vers la sécurisation et la diversification, orientée autour de quatre axes :

- Le recours au marché obligataire pour sécuriser et diversifier les besoins de financements long terme ;
- Un partenariat renforcé avec la Banque européenne d'investissements (BEI) ;
- Le recours au financement bancaire classique et à l'Agence France Locale ;
- Une gestion active de la trésorerie.

L'encours de la dette (situation au 15/10/2025)

L'encours de la dette régionale s'établit à 1,544 Md€. A noter que celui-ci est sécurisé et ne comporte aucun produit structuré : l'intégralité de la dette régionale relève en effet de la catégorie 1A, soit la moins risquée de la charte de bonne conduite dite « Gissler ». La structure de l'encours de la dette est constituée à 58,8 % en taux fixe, 37,2 % en index variable et 4 % pour le livret A.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Présentation du rapport de développement durable 2024-2025 : une Région engagée pour un avenir durable

La Région Bourgogne-Franche-Comté affirme une ambition claire : faire de la transition écologique, sociale et économique un levier de transformation du territoire. L'action régionale s'inscrit dans une logique de **cohérence, de transparence et de gouvernance partagée**, avec une volonté forte de **mobiliser tous les acteurs** autour d'objectifs concrets.

Le rapport de développement durable 2024-2025 permet de constater la poursuite des engagements des élus régionaux en faveur de politiques régionales plus respectueuses de l'environnement, plus économes dans l'utilisation des ressources, plus sobres dans les consommations, mais également plus solidaires.

La Région, cheffe de file dans de multiples domaines relatifs au développement durable, organise le pilotage de la démarche de Développement Durable à travers divers documents stratégiques et contractuels. La Région est impliquée dans le pilotage de la COP régionale de la planification écologique aux côtés de l'État depuis son lancement en 2023 et poursuit son engagement dans la mise en œuvre de la feuille de route qui en est issue.

Ainsi, ce rapport consolide l'engagement volontariste de la Région pour des politiques ambitieuses en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Gouvernance et méthode : une stratégie structurée et participative

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une gouvernance ambitieuse du développement durable, fondée sur la transversalité, la participation citoyenne et l'évaluation continue. Le cadre légal (loi Grenelle II) impose un rapport annuel, mais la Région va au-delà en intégrant les cinq finalités du développement durable dans toutes ses politiques. La COP régionale, avec ses 44 fiches actions, illustre cette dynamique. Des outils comme les fiches d'impact, la convention citoyenne ou le réseau POTES (près de 200 membres) renforcent l'implication des acteurs. Les fonds européens ont permis de soutenir 70 entreprises, créant plus de 50 emplois, tandis que le programme Effilogis a mobilisé 21 M€ pour la rénovation énergétique.

Des actions concrètes et leviers de transition pour une transition écologique multisectorielle

Un nombre significatif d'actions a été mis en œuvre par la Région dans tous ses domaines de compétences : rénovation énergétique (3 000 logements sociaux/an), énergies renouvelables (54 projets, 9 000 tCO₂ évitées), mobilité durable (2 732 véhicules renouvelés, plan vélo à 1 M€), biodiversité (116 sites Natura 2000), agriculture (254 M€ FEADER), formation (13 700 aides), et économie circulaire (22 lauréats). La Région agit aussi sur la santé, l'inclusion, la recherche (plus de 10 M€), et l'innovation industrielle (hydrogène, automobile, forêt-bois).

Elle accompagne également les entreprises dans la RSE, la décarbonation et la transition numérique. Chaque action est pensée pour répondre aux enjeux climatiques, sociaux et économiques, avec des résultats mesurables et une logique de coopération territoriale.

QUELQUES CHIFFRES...

Climat et énergie

- **Effilogis** : 3 000 logements sociaux rénovés en 2024, 80 bâtiments tertiaires, 21 M€ d'aides.
- **Objectif REPOS 2050** : sortie des énergies fossiles.
- **Énergies renouvelables** : 70 projets financés en 2024, 9 000 tCO₂/an évitées.

Mobilités durables

- **Plan vélo** : 1 M€ (2025-2027), 147 gares éligibles.
- **Mobigo** : 8 millions de voyages en 2024 (+2 %).

Biodiversité et eau

- **Natura 2000** : 116 sites, 661 113 ha.
- **19 réserves naturelles régionales**
- **1 960 arbres fruitiers plantés**, 4,5 km de haies mellifères.

Économie circulaire

- **22 lauréats** de l'accélérateur économie circulaire.

Éducation et formation

- **6 220 élèves** en classes environnement.
- **13 700 aides à la formation professionnelle** en 2024.
- **51 projets CFA** soutenus.

Agriculture et forêt

- **254 M€ FEADER** (2023-2027)
- **46,5 M€** pour l'élevage, **11,4 M€** pour les productions végétales.
- **92 plantations expérimentales**, 2 247 m³ de bois débordés.

Recherche et innovation

- **10 M€** mobilisés pour l'innovation.

Exemplarité interne : une Région qui agit aussi sur elle-même

La Région applique les principes durables à son fonctionnement : bâtiments rénovés, numérique responsable, mobilité et égalité. Elle engage ses agents et lycées dans des démarches éducatives et environnementales. Les achats publics et la gestion des équipements sont pensés pour être responsables. Elle incarne ainsi une administration durable, innovante et cohérente.

QUELQUES CHIFFRES...

Patrimoine et énergie

- **28 projets photovoltaïques** dans les lycées en 2024.

Numérique responsable

- **6 500 tCO₂** évitées en 2024.
- **Durée de vie des PC portée à 7 ans.**

Mobilité et sobriété

- **85 jours/an/agent de télétravail**, 86 % des agents du siège concernés.
- **Forfait mobilité durable** : 470 agents, 125 459 €.

Égalité et inclusion

- **65 % de femmes** au siège, **12 % de taux de handicap.**

Achats responsables

- **61 M€ HT** de marchés publics, 76 % avec clauses sociales/environnementales.
- **2 M€/an** pour la relocalisation alimentaire dans 21 lycées.

RSE et sensibilisation

- **300 stagiaires** formés à la Fresque du climat.
- **514 inscriptions** à la Semaine européenne du DD.
- **Recyclage papier** : 5 tonnes traitées, 15 ETP.



Rapport égalité femmes/hommes 2025 et plan égalité professionnelle 2026-2028

La Région Bourgogne-Franche-Comté réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, au cœur de son mandat 2021-2028. Dans un contexte législatif renforcé par plusieurs lois structurantes (loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle, loi de transformation de la fonction publique de 2019, loi de juillet 2023 sur la parité), la collectivité régionale agit à la fois comme employeur et acteur public territorial.

Dans ce cadre, la Région agit au travers :

- ➔ de ses actions internes, en tant que collectivité employeuse de presque 4500 agents et agentes
- ➔ des politiques publiques qu'elle conduit au bénéfice des habitants et habitantes de Bourgogne-Franche-Comté
- ➔ des partenariats qu'elle construit, dans un rôle d'animation et de fédération des forces vives engagées.

Le rapport 2025 présente les actions menées en 2024-2025, et les orientations pour les années à venir pour lutter contre les inégalités. Il intègre également le bilan du premier plan triennal 2021-2024 et prépare le lancement du nouveau plan 2026-2028.

Ce rapport illustre la volonté de la Région de fédérer les acteurs, de mobiliser les ressources et de construire une société plus juste, inclusive et égalitaire.

Nouveau plan égalité professionnelle 2026-2028 : une stratégie renforcée et opérationnelle

La Région Bourgogne-Franche-Comté lance son nouveau plan triennal pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, prenant appui sur les enseignements du précédent plan 2021-2024. Élaboré conjointement par la Délégation à la modernisation de l'action publique et la Direction des ressources humaines, ce plan vise à renforcer l'impact des politiques internes en matière d'égalité.

Il s'articule autour de 6 axes et 32 actions concrètes, incluant la santé des femmes, la lutte contre les stéréotypes, et la promotion de la mixité dans les métiers.

Il vise à faire de l'égalité un levier de transformation durable pour l'ensemble du territoire.

Six axes structurants guident ce plan :

1. Créer un environnement de travail inclusif : mobilisation des instances dirigeantes, formation des managers, implication du réseau égalité.
2. Lutter contre les discriminations et violences sexistes : amélioration du dispositif de signalement, coordination avec les autorités académiques, formation ciblée.
3. Favoriser un accès équitable à l'emploi et à l'encadrement : suivi des recrutements, mentorat, actions positives pour les femmes dans les lycées.
4. Garantir l'égalité salariale : analyse des écarts de rémunération, indicateurs sexués, étude ciblée sur métiers en tension.

5. Faciliter la conciliation vie pro/vie perso : accompagnement à la parentalité, analyse du télétravail et du temps partiel.
6. Améliorer la santé au travail, notamment celle des femmes : étude sur les TMS, précarité menstruelle, situations de monoparentalité.

Bilan du plan égalité professionnelle 2021-2025 : des avancées concrètes, des défis persistants

Entre 2021 et 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté a déployé un plan ambitieux pour promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de sa collectivité. Structuré autour de six axes, ce plan a permis de lancer ou renforcer 32 actions, dont près de 70 % ont été réalisées ou engagées.

Quelques résultats marquants :

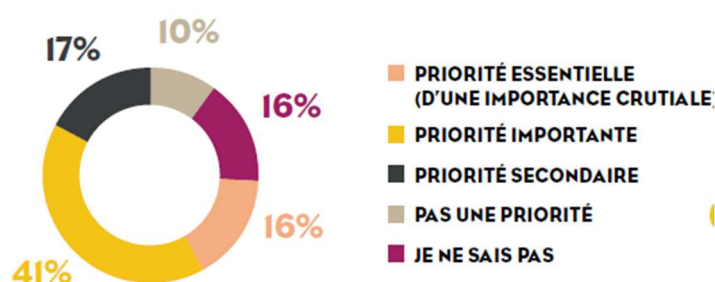
- Encadrement : 9 % des femmes sont cheffes de service contre 16 % des hommes ; dans les lycées, seulement 3 % des femmes encadrent, contre 20 % des hommes.
- Temps partiel : 22 % des femmes en catégorie C sont à temps partiel, contre seulement 3 % des hommes.
- Télétravail : les femmes télétravaillent en moyenne 53 jours par an, contre 44 pour les hommes.
- Rémunération : les femmes perçoivent 93 % du salaire moyen des hommes dans les lycées, et 89 % au siège.
- Signalement : le dispositif de lutte contre les violences et discriminations a été mis en place, mais reste peu utilisé (seulement 2 signalements en 2024).

Exemples d'actions concrètes :

- Création du réseau interne Régali (correspondants égalité).
- Organisation de formations sur les stéréotypes et la communication non sexiste.
- Mise en place du dispositif "Vis mon poste" pour favoriser la mixité des métiers.
- Lancement de la "Fresque de la diversité" pour sensibiliser aux biais cognitifs.

Ce bilan a servi de base pour construire le nouveau plan 2026-2028, plus ciblé, plus opérationnel et mieux piloté.

Perception du niveau de priorité de l'égalité professionnelle au sein de la Région (n=946)



Les actions phares de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'égalité femmes-hommes

La Région agit pour faire de l'égalité femmes-hommes une réalité dans la vie quotidienne des habitantes et habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

1. Soutien aux associations et initiatives locales

- **Plus de 70 projets soutenus** entre mai 2024 et juin 2025 via le dispositif "Égalité femmes-hommes, citoyenneté et lutte contre les discriminations".
- **Centre Émilie Mottet** : plateforme numérique régionale dédiée à l'égalité, inaugurée en juin 2025, avec annuaire, agenda, ressources et offres d'engagement citoyen.
- **Exposition "Paroles d'Hommes"** : itinérante dans les lycées, elle interpelle sur les violences sexistes à travers des portraits masculins engagés.

2. Éducation et jeunesse

- **Plans égalité lycées** : 71 établissements accompagnés, plus de 30 000 jeunes sensibilisés.
- **Dispositif BFC Reporter** : 10 classes ont produit des journaux sur les discriminations et l'égalité.
- **Échappée littéraire** : 27 lycées participants, 2 autrices lauréates en 2025.

3. Culture, sport et aménagement

- **Printemps de l'Égalité** : plus de 50 événements en 2025, dont les Assises de l'Égalité dans la musique.
- **Guide d'aménagement égalitaire** : outil inédit pour intégrer l'égalité dans les projets urbains.
- **Soutien au sport féminin** : +100 000 € en 2025 pour des événements et clubs promouvant la pratique féminine.

Chiffres clés à retenir

- **88/100** : score de l'index égalité professionnelle 2024.
 - **44 %** : taux d'avancement de grade des femmes en 2024 (vs 29 % en 2021).
 - **93 %** : salaire moyen des femmes dans les lycées (vs hommes).
 - **53 jours** : moyenne annuelle de télétravail pour les femmes (vs 44 pour les hommes).
 - **72 %** : des jours de carence concernent les femmes.
-

Perspectives 2026-2028

Le nouveau plan égalité professionnelle prévoit :

- 32 actions concrètes.
- 6 axes stratégiques, dont un dédié à la santé des femmes.
- Des indicateurs de suivi renforcés.
- Une gouvernance partagée avec les directions métiers et les partenaires institutionnels.

La Région Bourgogne-Franche-Comté agit, innove et fédère pour une société plus juste et égalitaire.

Ma Région | *avancer, partager*

bourgognefranchecomte.fr



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**